

Département des Côtes d'Armor

ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU LIÉ

Siège social : 60, Le Pont-Querra - 22210 PLÉMET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

**Membres
en exercice**

18

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le Comité Intercommunal d'Adduction d'Eau du Lié s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures trente, salle de Réunions, Espace Docteur Louis PITON, le Pont- Querra à Plémet, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC, Président et en présence des Délégués du Syndicat.

Présents : Mmes HOLLEBECQ et BIZET, Mrs GUILLOU (sorti en cours de séance), PELLION, AUBRON, MASSE, FERNANDEZ, MARCADE (sorti en cours de séance et pouvoir à M. FERNANDEZ pour la suite), QUINIO, LE FRANC, JOUAN, ETTOUATI, LE BIHAN, BOURGEOIS.

Excusés : Mme ROBERT, Mrs OLIVE, LEVEAU, MALESTROIT, ALLIO

Secrétaire de séance : M. ETTOUATI

Délibération 2026-46

TRAVAUX DE MODERNISATION DES COMMUNICATIONS INTERSITES

Le Directeur du SDAEP présente ce dossier en séance, ce projet étant porté par le syndicat départemental.

Les interconnexions SDAEP et SMKU alimentent le syndicat du Lié en différents points sur LOUDEAC, LA PRENESSAYE et PLEMET. Actuellement, SAUR assure le soutien des différents réservoirs concernés par un réglage des hydrostab SDAEP ou SMKU, tout en respectant le renouvellement sanitaire.

Or différentes difficultés rencontrées nécessitent de revoir cette situation :

- La liaison intersites s'effectue par une ligne pilote unique
- Le syndicat utilisait une communication RTC (abandonnée en 2024)
- Communications obsolètes et embrouillées (adaptions successives des outils et équipements sans vision globale) rendant impossible les réparations mais aussi impossibilité de déconnecter les communications relevant du SDAEP et celles du syndicat.
- Obsolescence des équipements de télégestion

Le projet de modernisation porté par le SDAEP permettrait :

- ✓ De fiabiliser les communications intersites
- ✓ D'obtenir une parfaite déconnexion des communications entre le SDAEP et le syndicat
- ✓ De simplifier la gestion du remplissage des réservoirs R25 et R26

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux est de 150 000 € H.T. répartie comme suit :

- SDAEP : 92 000 € H.T.
- Syndicat du Lié : 50 000 € H.T.
- SMKU : 8 000 € H.T.

Après délibéré, le comité syndical par 13 voix POUR :

- Valide le principe d'exécution des travaux
- Désigne le SDAEP 22 comme maître d'ouvrage unique qui sera chargé de la réalisation de l'opération
- Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle
- Autorise le président ou son représentant à signer avec le SDAEP une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ainsi que toute autre pièce concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Paul ETTOUATI

Le Président.
Georges LE FRANC